

DU SAMEDI 20 FÉVRIER AU DIMANCHE 21 FÉVRIER

FOURAS-LES-BAINS
Complexe Roger Rondeaux

Tournoi national B : N°
inscriptions en ligne : https://cpfouras.fr

SAMEDI 20 FÉVRIER

Tableau	Horaire	Classement	Nombre maximum
A	9h00	500 à 1099	66
B	10h00	1100 à 1799	54
C	11h30	500 à 699	54
D	13h00	700 à 1299	66
E	14h30	1300 à 1999	36
F	15h00	Féminines de 500 à 1299	36
G	15h30	900 à 1499	60
H	16h30	500 à 899	60

DIMANCHE 21 FÉVRIER

Tableau	Horaire	Classement	Nombre maximum
I	9h00	500 à 999	66
J	10h00	1000 à 1699	54
K	11h30	600 à 1199	60
L	12h30	1200 à 3999	36
M	13h	500 à 599	36
N	15h	800 à 1399	48
O	16h	500 à 799	48

Tournoi national de tennis de table
Club Pongiste Fourasin
Samedi 20 et dimanche 21 février 2027

Article 1 : date et lieu

Le Club Pongiste Fourasin organise le samedi 20 février et le dimanche 21 février 2027 un tournoi national de catégorie B, homologué sous le n°, au complexe sportif Roger Rondeaux, rue du Trop Tôt Venu, à Fouras (17450).

Organisé sur 26 tables, ce tournoi comportera 15 tableaux. Les matchs seront disputés avec des balles plastiques Tibhar *** 40+SL fournies par le club.
Ce tournoi est doté de récompenses pour un montant total de 3200€.
Des informations sur ce tournoi peuvent être obtenues au 06 78 92 13 86 ou 06 08 98 98 19.

Article 2 : participants

Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés de la FFTT pouvant présenter une licence avec la mention « certificat médical présenté » (version papier ou numérique) ou un certificat médical séparé de moins d'un an.

Article 3 : juge arbitrage

Le juge-arbitre du tournoi sera Alain Masson (JA3), assisté de Valérie Talon (JA1). Il sera le seul habilité à trancher les litiges non prévus par le présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.
Les tirages au sort seront effectués sur place une demi-heure avant le début des tableaux.

Article 4 : inscriptions et désinscriptions

Tous les tableaux sont mixtes sauf le tableau F (réservé aux féminines).
Les classements pris en compte sont les **classements officiels de la 2ème phase.**
Les inscriptions se font en ligne sur le site du club : cpfouras.fr
La limitation du nombre d'engagés par tableau est de 36 à 66 selon les tableaux.

Les joueurs peuvent s'inscrire au maximum :
- le samedi, à trois tableaux.
- le dimanche, à trois tableaux.

Le prix de l'inscription est :
- tableaux de simple : 9€ à régler par carte bancaire

Aucun remboursement ne sera effectué pour une annulation après la clôture des inscriptions mais cette désinscription évitera l'application de l'article IV.202 des Règlements administratifs (cf article 6)

Les inscriptions débutent le 1er janvier.
La clôture des inscriptions est fixée au 20 février à 18h.
Des inscriptions peuvent également être effectuées, sur place, le samedi pour les tableaux du dimanche.
.

Article 5 : horaires des tableaux et montants des récompenses

Tab	Horaire	Classements	Nombre maximum	1er	2ème	3e/4e	5e à 8e
A	Sam 9h00	500 à 1099	66	40€	20€	10€	5€
B	Sam 10h00	1100 à 1799	54	80€	40€	20€	10€
C	Sam 11h30	500 à 699	54	30€	15€	10€	5€
D	Sam 13h00	700 à 1299	66	60€	30€	15€	10€
E	Sam 14h30	1300 à 1999	36	120€	60€	30€	15€
F	Sam 15h	Féminines de 500 à 1299	36	160€	80€	40€	20€
G	Sam 15h30	900 à 1499	60	60€	30€	15€	10€
H	Sam 16h30	500 à 899	60	30€	15€	10€	5€
I	Dim 9h00	500 à 999	66	30€	15€	10€	5€
J	Dim 10h00	1000 à 1699	54	80€	40€	20€	10€
K	Dim 11h30	600 à 1199	60	60€	30€	15€	10€
L	Dim 12h30	1200 à 3999	36	300€	150€	75€	40€
M	Dim 13h00	500 à 599	36	30€	15€	10€	5€
N	Dim 15h00	800 à 1399	48	60€	30€	15€	10€
O	Dim 16h00	500 à 799	48	30€	15€	10€	5€

Les 8 premiers de chaque tableau seront tenus de se présenter sur les podiums lors de la cérémonie protocolaire, **toute absence valant renoncement aux récompenses.**
Si un tableau comporte moins de 17 inscrits, les récompenses seront réduites de moitié et se limiteront aux quatre demi-finalistes.

Article 6 : pointage des joueurs

Les joueurs devront se présenter pour le pointage **au plus tard 30 minutes avant le début de leur premier tableau.**

Tout joueur non présent à sa table après le troisième appel de son nom sera éliminé du tableau pour lequel il avait été appelé.
En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classements que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 7 : déroulement des tableaux

Les tableaux de simples commenceront par des poules de 3 ou 4 joueurs : les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour la suite du tableau qui se déroulera par élimination directe. Il n'y aura pas d'interruption entre 12h et 14h.

Tous les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées). Les parties seront arbitrées par des joueurs de la même poule ou préalablement éliminés d'un tableau ; Les arbitres devront rapporter la plaquette de la table, la fiche de partie, le crayon et la balle. Le vainqueur de la partie devra s'assurer que le résultat porté sur la fiche de partie est correct.

Article 8

Une tenue sportive réglementaire sera exigée. Les shorts et maillots blancs sont interdits. Tout comportement antisportif entraînera l'exclusion immédiate du fautif.

Article 9

Le club pongiste fourasin décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol survenu au cours du tournoi.

Article 10

Une restauration sera ouverte durant la durée du tournoi.

La participation au tournoi implique l'acceptation des articles du règlement.